

**NOTE D'INFORMATION AUX RIVERAINS**  
**CIRCULATION RUE DES CHÊNES**  
**à compter du mercredi 15 octobre 2025**

**Objet : travaux de création de logements - lotissement La Chêneraie - chemin de l'enclouse**

Madame, Monsieur,

Les travaux en cours nécessitent d'adapter la circulation et le stationnement sur votre secteur **à compter du mercredi 15 octobre 2025 et jusqu'au 30 juin 2026.**

**Pour vos déplacements du quotidien**, une mise en sens unique sera effective dans le sens « **route de l'Orignade vers la RD14** ».

Cette disposition temporaire est nécessaire afin d'éviter les croisements entre véhicules légers et les poids lourds affectés au chantier, qui vont exceptionnellement emprunter le chemin rural de la rue des Chênes à la RD14, à vitesse réduite.

**Pour le stationnement**, et compte tenu du passage des engins de chantier, il vous est fortement recommandé de vous garer uniquement **sur le domaine privé**, ainsi qu'à l'ensemble de vos visiteurs. Nous attirons votre attention sur le fait que le stationnement sur les accotements ne sera pas autorisé durant toute la période du chantier.

L'arrêté municipal relatif est disponible sur la page [saujon.fr/infos-travaux](http://saujon.fr/infos-travaux) et Intramuros.

**En cas de nécessité, veuillez contacter l'accueil de la Mairie au 05 46 02 80 07.**



**André FRANCHI**

**Adjoint au Maire délégué**

Au Pôle Réglementation - Sécurité - Gestion des risques  
à la Police Municipale Pluricommunale, aux transports  
et aux domaines fluviaux et maritime





Sens de circulation pour les véhicules et engins affectés au chantier

Sens de circulation pour les véhicules des riverains

Sens de circulation pour l'accès au chantier

Sens de circulation interdits